

SECA FOREZ

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Exercice 2022

Préambule

Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit publient, sur leur site internet, un rapport de transparence.

En application de ces dispositions, nous publions ci-après notre second rapport dans les trois mois suivant la clôture de leur exercice de transparence relatif à l'exercice clos le 31 mars 2022.

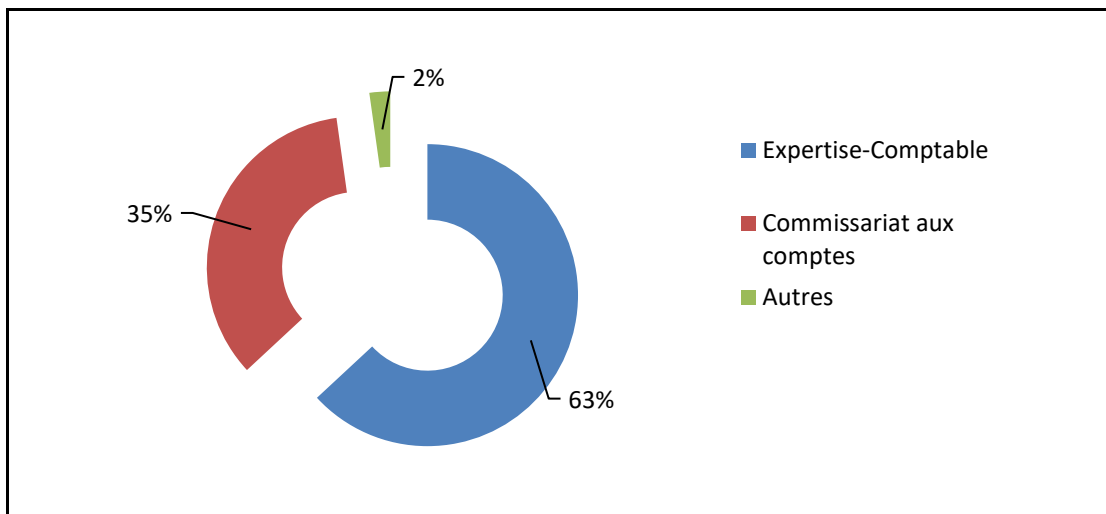
Sommaire

- 1. Présentation du Cabinet SECA FOREZ***
- 2. Gestion des risques***
- 3. Clients***
- 4. Rapport Financier***

1. Présentation du cabinet

SECA FOREZ est une SAS dont le capital de 440.000 € est détenu indirectement par des associés commissaires aux comptes exerçant leur activité au sein de cette structure professionnelle.

La répartition de l'activité de SECA FOREZ est la suivante :



Le cabinet est certifié ISO 9001, pour ses activités d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

SECA FOREZ est membre du réseau national ABSOLUCE : <http://absoluce.net/>

Les membres d'Absoluce travaillent en collaboration pour mettre en commun leurs compétences générales ou spécifiques au service du développement de leurs clients.

Ce réseau repose sur des sources documentaires communes, des publications, des échanges réguliers entre spécialistes de l'expertise comptable, du conseil, de l'audit, de l'organisation, de l'informatique, de l'évaluation ou de la fusion d'entreprise.

Il se traduit par une normalisation de la qualité et des méthodes de travail, des sessions de formation.

En termes de gouvernance, SECA FOREZ est présidée par la société FILAUPI. Les trois co gérants de la société FILAUPI – ci-après nommés « les dirigeants » se réunissent selon une périodicité définie au sein du comité de direction de la holding du cabinet ; ils représentent la société FILAUPI dans les pouvoirs de direction de la société SECA FOREZ.

A la clôture de l'exercice, l'effectif salarié du cabinet SECA FOREZ est de 21 personnes.

Le groupe SECA FOREZ est composé, outre le cabinet SECA FOREZ, de deux cabinets situés dans la Loire, exerçant uniquement la profession d'expert comptable.

2. Gestion des risques du cabinet

2.1. - Indépendance

Le cabinet a mis en place des procédures internes destinées à éviter des situations de conflits d'intérêts ou de perte d'indépendance définies par le code de déontologie de la profession. Il existe également des procédures en place avec le réseau Absoluze.

Les principales règles définies dans ce cadre peuvent se résumer ainsi :

- chaque mandat de commissariat aux comptes fait l'objet d'un examen de vérification de l'indépendance du cabinet, préalablement à son acceptation et annuellement en vue de son maintien ;

- tous les contrats de travail des collaborateurs du cabinet contiennent une clause concernant l'indépendance ;

- les règles d'indépendance du code de déontologie de la profession sont portées périodiquement à la connaissance des collaborateurs ;

- dans le cas exceptionnel d'une demande d'un client pour effectuer une prestation non audit, celle-ci fait l'objet d'un examen préalable par un commissaire aux comptes pour conformité aux textes. Cette prestation fait l'objet d'une lettre de mission spécifique ;

- le cabinet suit les prescriptions de l'article L. 822-14 du Code de commerce en matière de rotation des associés signataires pour les dossiers APE et pour les mandats AGP ;

- les associés et les salariés du cabinet ont signé une déclaration d'indépendance ;

- dans le cas notamment d'un mandat concernant une entité ayant un rayonnement national, la procédure Indépendance et Incompatibilité d'Absoluze est mise en œuvre.

2.2 - Contrôle qualité

2.2.1 - Description du système interne de contrôle qualité

Le manuel Qualité en vigueur au sein du cabinet comprend les procédures et processus applicables à l'Audit.

Le cabinet SECA FOREZ définit et met en œuvre des politiques et des procédures de contrôle de qualité afin que toutes les missions soient réalisées selon les normes professionnelles applicables en France.

Les objectifs de notre politique de contrôle de qualité visent à répondre aux exigences suivantes :

- Principes fondamentaux de comportement : Le personnel du cabinet est tenu de se conformer aux principes d'intégrité, d'objectivité, d'indépendance, de secret professionnel et de respect des règles professionnelles et d'avoir les compétences requises.

Rapport de transparence

- Affectation : Les missions et les différents travaux sont confiés aux membres du personnel disposant de la formation technique et de l'expérience requise au cas d'espèce.

- Délégation : La direction, la supervision et la revue des travaux réalisés sur une mission, à tous les échelons, permettent d'obtenir une assurance raisonnable que les travaux effectués répondent aux normes de qualité définies.

- Consultation : Chaque fois que cela s'avère nécessaire, le personnel ou des personnes à l'extérieur du cabinet disposant de compétences particulières pour un problème donné, sont consultés.

- Acceptation et maintien des missions : Toute mission proposée au commissaire aux comptes fait l'objet de sa part, avant acceptation, d'une appréciation sur la possibilité d'effectuer la mission en termes d'indépendance du cabinet, de compétences techniques ou sectorielles disponibles, de sa capacité à satisfaire les demandes de l'entité ainsi que de l'intégrité des dirigeants de cette dernière. En outre, un examen est effectué périodiquement, pour chacun des mandats, afin d'apprécier si des événements remettent en cause le maintien de la mission.

- Contrôle : La permanence de l'adéquation et de l'efficacité des politiques et des procédures de contrôle de qualité mises en place fait l'objet d'une attention particulière.

Les politiques et les procédures de contrôle de qualité du cabinet sont portées à la connaissance du personnel en s'assurant qu'elles sont effectivement comprises et appliquées.

2.2.2 - Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne

Les gérants de FILAUPI, Présidente de SECA FOREZ, déclarent s'être assurés auprès des personnes concernées de la bonne application des procédures définies.

2.2.3 - Contrôle qualité CNCC

Le dernier contrôle relevant de l'article R821-26 du Code de Commerce date de décembre 2020.

Il s'agissait d'un contrôle diligenté par le H3C, et effectué par la CNCC.

Les conclusions du rapport ne nécessitent pas de développement particulier dans le présent rapport de transparence.

2.3 – Obligations du commissaire aux comptes relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Conformément à la norme d'exercice professionnel 9605 homologuée par arrêté du 20 avril 2010, le cabinet SECA FOREZ a mis en place des procédures liées à la lutte contre le blanchiment.

Ces procédures reposent essentiellement sur l'analyse du risque lié au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme attaché aux mandats de commissariat aux comptes. Réalisée lors de la phase d'acceptation de la mission, cette analyse est complétée de nos conclusions relatives à l'examen du contrôle interne de l'entité contrôlée.

3. Clients

3.1 - Chiffre d'affaires

Date de clôture : 31 mars 2022.

Le chiffre d'affaires total du cabinet s'élève à 2.293 K€ et se répartit comme suit :

- Missions de contrôle légal des comptes : 795 K€
- Autres prestations de services non directement liées à des missions de contrôle légal : 1.498 K€

3.2 - Liste des clients faisant Appel Public à l'Epargne

MOULINVEST SA – EURONEXT GROWTH

3.3 - Liste des clients Etablissements de Crédit

N/A

3.4 - Liste des clients faisant appel à la générosité publique

FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL

4. Ressources humaines

4.1 - Effectif

Le cabinet comprend 3 associés actifs. Le reste de l'effectif totalise 21 collaborateurs (21 en ETP) dont 1 expert-comptable mémorialiste et 1 expert-comptable stagiaire.

4.2 - Rémunération des associés

Les associés ne sont pas rémunérés par le cabinet SECA FOREZ mais par une société holding animatrice qui refacture les prestations réalisées par ces derniers.

4.3 - Formation continue

4.3.1 - Politique du cabinet

Un plan de formation est défini chaque année en fonction des besoins du cabinet, du niveau d'expérience, des souhaits exprimés par les collaborateurs et des sujets d'actualité

Une fiche individuelle de formation établie pour chaque collaborateur permet de suivre l'historique des formations reçues et la satisfaction aux exigences réglementaires.

Les associés du cabinet respectent l'obligation de formation de 120 heures sur 3 ans dont 60 heures consacrées aux domaines suivants : la déontologie du commissaire aux comptes, les normes d'exercice professionnel, les bonnes pratiques professionnelles identifiées et la doctrine professionnelle, les techniques d'audit et d'évaluation du contrôle interne, le cadre juridique de la mission du commissaire aux comptes et les matières comptables, financières, juridiques et fiscales.

Notre cabinet porte une attention particulière à la formation des stagiaires experts-comptables.

Un entretien annuel avec chaque collaborateur permet d'apprécier l'adéquation entre les formations reçues et les besoins ainsi que les dispositions à prendre en vue de l'amélioration effective des compétences.

Le budget annuel de formation des collaborateurs représente plus de 3 % de la masse salariale.

Des réunions d'information sur l'actualité comptable, fiscale, sociale et juridique sont organisées toutes les 6 semaines.

La documentation est disponible sous forme papier, ou dématérialisée sur des serveurs informatiques, mise à jour quotidiennement et accompagnée, pour certaines sources, d'avertissements par courriel. Elle est accessible par chacun des collaborateurs.




Rapport de transparence

4.3.2 - Déclaration attestant le respect des obligations légales en matière de formation professionnelle

Les dirigeants déclarent s'être assurés de la satisfaction des obligations légales en matière de formation professionnelle.

Fait à Villars, le 30 juin 2022.

Les dirigeants

		
---	--	---

Pierre GERARD

Aurélie TRONEL

Laurent BECUWE

[Pour nous contacter :](#)

SAS SECA FOREZ

7, rue de l'artisanat – BP 224

42390 VILLARS

T. +33 (0)4 77 92 84 20

F. +33 (0)4 77 92 84 29

contact@seca-forez.com